



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Comité Régional de l'Habitat Nord-Pas-de-Calais
Séance plénière du 18 novembre 2013
Dispositif de soutien à l'investissement locatif / Instruction des demandes de dérogation

La loi de finances 2013 a introduit dans son article 80_III un nouveau dispositif fiscal d'incitation à l'investissement locatif.

Il s'appuie sur une géographie éligible définie par le zonage national A / B / C. De droit, sont éligibles les communes situées dans les zones A et B1 du zonage. Les communes situées en zone B2, près de 450 en région, ne sont plus éligibles depuis le 30/06/2013 et ont la possibilité de demander un agrément dérogatoire afin de bénéficier du dispositif.

218 communes, sur les 446 communes de la région situées en zone B2, ont déposé une demande, directement ou par l'intermédiaire de leur EPCI.

L'instruction technique a été réalisée sur la base d'une méthode largement concertée avec le bureau du Comité Régional de l'Habitat au cours du premier semestre 2013. Elle a conduit le CRH à émettre, lors de sa séance plénière du 4 juillet dernier, un premier avis favorable sur 75 communes.

Le bureau du CRH du 16 septembre a permis un nouvel examen des demandes de dérogation. Les demandes isolées de Neufchâtel-Hardelot et Fenain ont fait l'objet d'un avis favorable. Pour les agglomérations de Lens/Liévin et Hénin/Carvin, un avis favorable a été rendu en séance sur 5 communes. Pour ces deux agglomérations, l'instruction technique a été poursuivie depuis, et il a été proposé à l'issue de celle-ci un agrément pour 8 communes supplémentaires situées au sein de ces deux agglomérations. Il en va de même pour la commune isolée de Berck sur Mer.

Au total, au sein de la région, le nombre d'agrément potentiels est donc porté à 91. Les communes correspondantes sont listées en annexe 1.

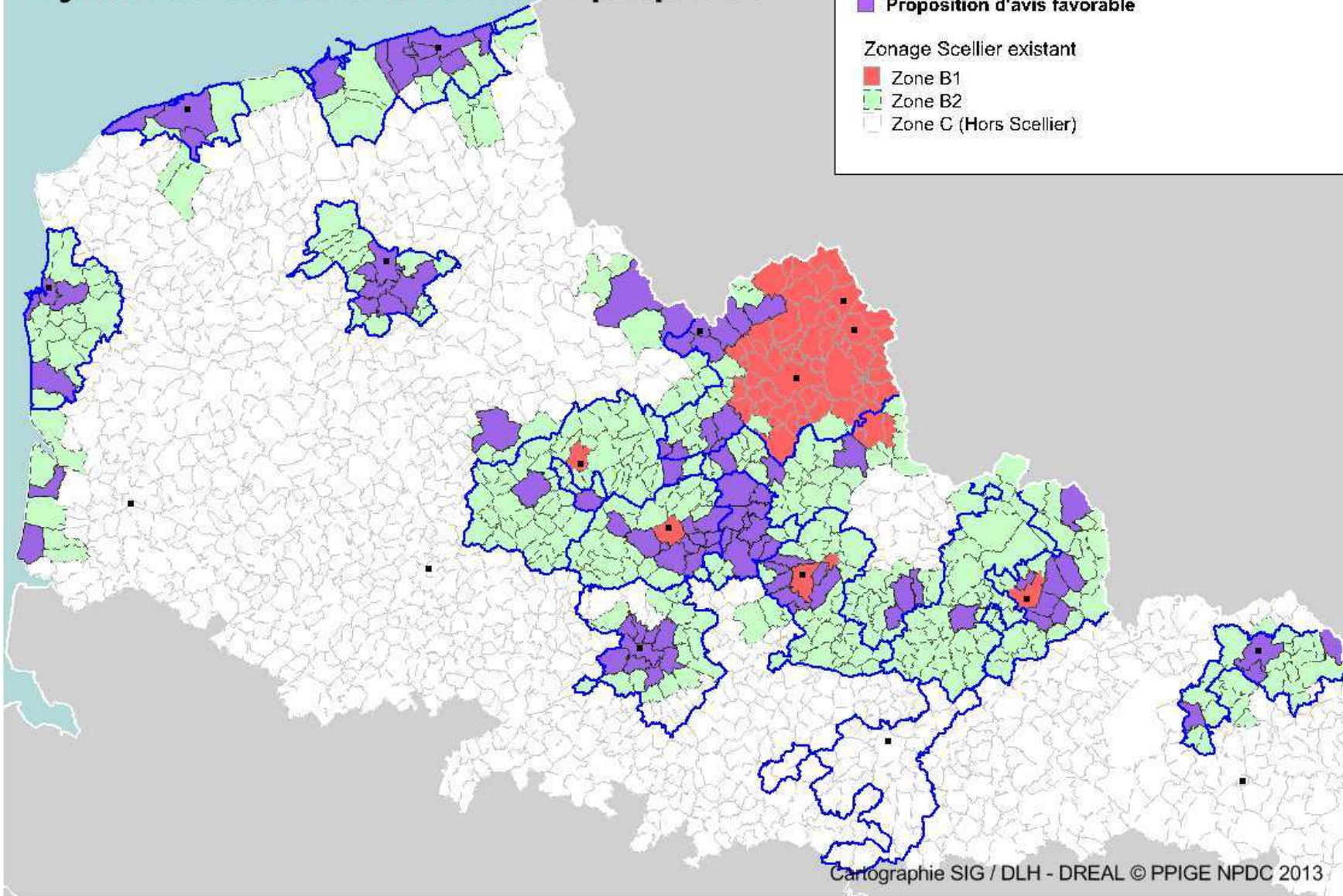
Parmi les communes ayant reçu un avis favorable le 04 juillet dernier, 40 communes dont le dossier administratif était complet ont été inscrites dans l'arrêté préfectoral signé le 19 juillet. Depuis, le dossier de 46 communes a été complété définitivement selon les termes du décret n°2013-517 du 19 juin 2013.

Un arrêté préfectoral complémentaire valant agrément dérogatoire, joint à la présente note, a donc été signé en date du 07 novembre 2013. Il porte sur ces 46 communes. Le nombre total d'agrément est donc de 86 à ce jour.

Pour les 5 autres communes ayant reçu un avis favorable, le dossier administratif de demande est incomplet à la date du 30 octobre. Un arrêté préfectoral supplémentaire sera nécessaire pour intégrer ces communes dès lors qu'elles auront complété leur dossier (elles sont signalées en surbrillance dans l'annexe 1).

	Avis favorable du CRH plénier du 04/07	Avis favorable à la suite du bureau du CRH du 16/09
Nombre de communes concernées	75	16
Communes figurant dans l'arrêté préfectoral du 19 juillet	40	-
Communes figurant dans l'arrêté préfectoral complémentaire signé le 07 novembre	30	16
Total de 46 communes		

Synthèse des avis favorables proposés



Annexe 1 : Liste des 91 communes pour lesquelles une décision favorable a été rendue

Les communes pour lesquelles le dossier administratif de demande n'est pas complet, au nombre de 5, sont signalées en surbrillance. Un arrêté complémentaire sera nécessaire dès la complétude du dossier, pour rendre effectif leur éligibilité au dispositif de soutien à l'investissement locatif.

Nom Commune	EPCI	INSEE
CARVIN	CA d'Hénin Carvin	62215
COURCELLES-LES-LENS	CA d'Hénin Carvin	62249
COURRIERES	CA d'Hénin Carvin	62250
HENIN-BEAUMONT	CA d'Hénin Carvin	62427
DOURGES	CA d'Hénin Carvin	62274
LIBERCOURT	CA d'Hénin Carvin	62907
MONTIGNY-EN-GOHELLE	CA d'Hénin Carvin	62587
NOYELLES-GODAULT	CA d'Hénin Carvin	62624
OIGNIES	CA d'Hénin Carvin	62637
BRUAY-LA-BUISSIERE	CA de l'Artois	62178
DOUVRIN	CA de l'Artois	62276
DENAIN	CA de la Porte du Hainaut	59172
AVION	CA de Lens - Liévin	62065
BILLY-MONTIGNY	CA de Lens - Liévin	62133
FOUQUIERES-LES-LENS	CA de Lens - Liévin	62351
NOYELLES-SOUS-LENS	CA de Lens - Liévin	62628
BULLY-LES-MINES	CA de Lens - Liévin	62186
ELEU-DIT-LEAUWETTE	CA de Lens - Liévin	62291
HARNES	CA de Lens - Liévin	62413
LIEVIN	CA de Lens - Liévin	62510
LOISON-SOUS-LENS	CA de Lens - Liévin	62523
MERICOURT	CA de Lens - Liévin	62570
SALLAUMINES	CA de Lens - Liévin	62771
ARQUES	CA de Saint Omer	62040
BLENDÉCQUES	CA de Saint Omer	62139
LONGUENESSE	CA de Saint Omer	62525
SAINT-MARTIN-AU-LAERT	CA de Saint Omer	62757
SAINT-OMER	CA de Saint Omer	62765
WIZERNES	CA de Saint Omer	62902
ANZIN	CA de Valenciennes Métropole	59014
AULNOY-LEZ-VALENCIENNES	CA de Valenciennes Métropole	59032
CONDE-SUR-ESCAUT	CA de Valenciennes Métropole	59153
MARLY	CA de Valenciennes Métropole	59383
ONNAING	CA de Valenciennes Métropole	59447
SAINT-SAULVE	CA de Valenciennes Métropole	59544
SAULTAIN	CA de Valenciennes Métropole	59557
BOULOGNE-SUR-MER	CA du Boulonnais	62160
LE PORTEL	CA du Boulonnais	62667
NEUFCHATEL-HARDELOT	CA du Boulonnais	62604
SAINT-MARTIN-BOULOGNE	CA du Boulonnais	62758

CALAIS	CA du Calaisis	62193
COULOGNE	CA du Calaisis	62244
SANGATTE	CA du Calaisis	62774
COURCHELETTES	CA du Douaisis	59156
CUINCY	CA du Douaisis	59165
FLERS-EN-ESCREBIEUX	CA du Douaisis	59234
LAMBRES-LEZ-DOUAI	CA du Douaisis	59329
LAUWIN-PLANQUE	CA du Douaisis	59334
SIN-LE-NOBLE	CA du Douaisis	59569
WAZIERS	CA du Douaisis	59654
AULNOYE-AYMERIES	CA Maubeuge Val de la Sambre	59033
JEUMONT	CA Maubeuge Val de la Sambre	59324
LOUVROIL	CA Maubeuge Val de la Sambre	59365
MAUBEUGE	CA Maubeuge Val de la Sambre	59392
LILLERS	CC Artois Lys	62516
ANICHE	CC Cœur d'Ostrevent	59008
FENAIN	CC Cœur d'Ostrevent	59227
SOMAIN	CC Cœur d'Ostrevent	59574
ANNOEULLIN	CC de la Haute Deûle	59011
NOEUX-LES-MINES	CC de Noeux et Environs	62617
PHALEMPIN	CC du Carembault	59462
TEMPLEUVE	CC du Pays de Pévèle	59586
CUCQ	CC Mer et Terres d'Opale	62261
BERCK	CC Opale Sud	62108
BAILLEUL	CC Monts de Flandre - Plaine de la Lys	59043
NIEPPE	CC Monts de Flandre - Plaine de la Lys	59431
ACHICOURT	CU d'Arras	62004
ANZIN-SAINT-AUBIN	CU d'Arras	62037
ARRAS	CU d'Arras	62041
BEAURAINS	CU d'Arras	62099
DAINVILLE	CU d'Arras	62263
SAINT-LAURENT-BLANGY	CU d'Arras	62753
SAINT-NICOLAS	CU d'Arras	62764
SAINTE-CATHERINE	CU d'Arras	62744
TILLOY-LES-MOFFLAINES	CU d'Arras	62817
COUDEKERQUE-BRANCHE	CU de Dunkerque Grand Littoral	59155
DUNKERQUE	CU de Dunkerque Grand Littoral	59183
GRANDE-SYNTHE	CU de Dunkerque Grand Littoral	59271
GRAVELINES	CU de Dunkerque Grand Littoral	59273
LEFFRINCKOUCKE	CU de Dunkerque Grand Littoral	59340
ARMENTIERES	CU de Lille Métropole	59017
DON	CU de Lille Métropole	59670
ERQUINGHEM-LYS	CU de Lille Métropole	59202
FRELINGHIEN	CU de Lille Métropole	59252
HOUPLINES	CU de Lille Métropole	59317
LA BASSEE	CU de Lille Métropole	59051

LA CHAPELLE-D'ARMENTIERES	CU de Lille Métropole	59143
QUESNOY-SUR-DEULE	CU de Lille Métropole	59482
SAINGHIN-EN-WEPPEES	CU de Lille Métropole	59524
SALOME	CU de Lille Métropole	59550
WAVRIN	CU de Lille Métropole	59653